



**Séance d'information et de participation publique
Projet de développement résidentiel au 3, rue des Lilas
Le jeudi 28 février 2019 à 19 h
À l'Espace culture, bibliothèque municipale Saint-Luc
347, boulevard Saint-Luc, Saint-Jean-sur-Richelieu**

Compte rendu et rétroaction

Sont présents :

Citoyens :

- 23 personnes

Ville :

- Marco Savard, conseiller municipal district 8
- Julie Lafrance, Chargée de projet au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique
- Julie Nguyen, conseillère en urbanisme au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique
- Sylvain Latour, coordonnateur consultation publique et amélioration continue

Requérants :

- Yves Charbonneau CPA, CGA
- Pierre Alix

Architecte :

- Sophie Tétreault

Médias :

- Gilles Bérubé, journaliste au journal Le Canada Français

Mot de bienvenue

Le conseiller municipal du district 8 Marco Savard souhaite la bienvenue aux citoyens qui se sont déplacés. Il insiste pour dire que les requérants et les gestionnaires municipaux sont ici pour entendre les commentaires et répondre aux questions.

Présentation des intervenants

La chargée de projet au Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique Julie Lafrance présente les intervenants. Il s'agit du conseiller municipal Marco Savard, de la conseillère en urbanisme Julie Nguyen, des requérants Yves Charbonneau et Pierre Alix ainsi que l'architecte Sophie Tétreault.

Contexte urbain

Julie Lafrance présente le contexte urbain. Le site visé est situé au 3, rue des Lilas. Le secteur est un quartier résidentiel de faible densité, caractérisé par des maisons unifamiliales isolées d'un étage et de petit gabarit. Il est également adjacent au boulevard Saint-Luc à l'ouest qui est une artère commerciale. On retrouve un secteur de maisons mobiles sur la rue Modela au nord, un garage municipal à l'est et un secteur de faible densité au sud. Donc, la zone où se trouve le projet est assez homogène.

Présentation du projet

L'architecte Sophie Tétreault présente le projet. D'entrée de jeu, elle indique que le terrain a une forme assez irrégulière. Les promoteurs ont cependant abandonné l'idée de maximiser le terrain avec un projet comprenant un plus grand nombre de logements. Sur la rue des Lilas, ce sont des maisons unifamiliales avec des toitures à faibles pentes. Le projet consiste donc en un bâtiment de deux étages avec huit logements. Les promoteurs ont choisi une toiture à faible pente pour s'harmoniser avec les bâtiments du quartier. Au niveau des matériaux, c'est de la brique et de la pierre qui sont proposées.

Il y a aussi une haie qui sera plantée au pourtour du terrain. Les stationnements seront localisés en cour arrière. Le bâtiment principal est de plus petit gabarit que ceux que l'on retrouve sur le boulevard Saint-Luc. Un garage détaché comprenant quatre garages et des remises est également proposé à l'arrière du terrain. En résumé, la maison qui est actuellement sur le terrain devra être démolie pour faire place au projet.

Julie Lafrance rappelle que les options sont d'accepter le projet tel quel, le modifier ou le refuser. Les personnes habiles à voter pourront s'exprimer si le conseil municipal souhaite adopter un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage pour autoriser le projet.

Étapes à venir

Julie Lafrance explique les étapes à venir :

- La date limite pour la transmission des commentaires écrits est le 11 mars;
- Le rapport de consultation sera transmis au conseil municipal en mars et les élus statueront sur le projet au mois d'avril;
- Si le conseil est favorable au projet, la rédaction du projet de règlement et son processus d'adoption se fera entre les mois d'avril et août;
- La consultation publique sur le projet de règlement aura lieu en avril / mai;
- Le processus d'approbation référendaire débutera en mai;

Période de questions

Question :

- Est-ce qu'il s'agit d'un immeuble locatif ou bien de condo ?

Réponse :

- *Le requérant Yves Charbonneau répond que c'est du condo 4 ½. Donc, les occupants seront propriétaires.*

Question :

- Est-ce que c'est du condo acheté ou loué ?

Réponse :

- *L'objectif visé c'est de vendre et donc d'avoir des propriétaires.*

Question :

- Est-ce qu'il y a de la prévente ?

Réponse :

- *Non pas encore, le changement de zonage n'est pas encore fait.*

Question :

- Il y a combien de cases de stationnement ?

Réponse :

- *Il y a deux stationnements par unité d'habitation donc 16 stationnements.*

Question :

- Est-ce que la Ville autoriserait des habitations de huit logements dans l'ensemble de la zone ?

Réponse :

- *Julie Lafrance répond oui. Dans les faits, s'il y avait une modification au règlement d'urbanisme, le zonage le permettrait. On veut éviter un « spot zoning ». Par ailleurs, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pourrait être envisagé.*

Question :

- Qu'arrivera-t-il au site du garage municipal une fois celui-ci déménagé ?

Réponse :

- *Julie Lafrance indique qu'il s'agit effectivement d'un site à redévelopper. La Ville veut faire cesser les nuisances associées aux activités du garage dans le secteur.*

Commentaire :

- Le garage municipal dérange moins que ce projet.

Commentaire :

- La rue des Lilas n'est pas très large, si ce projet se réalise, il y aura un impact sur la circulation et le stationnement lorsque les nouveaux résidents recevront des visiteurs.

Question :

- Est-ce qu'il y aura un impact sur la circulation ?

Réponse :

- *Julie Lafrance convient que c'est du monde de plus que l'on amène dans le secteur. Avec le site du garage municipal qui est appelé à changer de vocation, une étude de circulation est à considérer.*

Question :

- Est-ce qu'il y a des balcons à l'arrière.

Réponse :

- *La réponse est oui.*

Commentaire :

- Une citoyenne dit craindre le bruit occasionné par le nombre de personnes sur les balcons.

Question :

- Un citoyen demande s'il est possible d'avoir une perspective visuelle à partir du 2^e étage pour savoir si les gens pourront voir dans les arrières cours ?

Réponse :

- *Oui c'est possible répond l'architecte Sophie Tétreault tout en assurant que les gens ne verront pas dans les cours arrières.*

Commentaire :

- Un citoyen croit que si le projet se réalise, cela va créer un précédent et par la suite il y aura des blocs appartements sur le site du garage.

Réponse :

- *Marco Savard demeure réaliste et oui possiblement le site du garage serait redéveloppé en multifamilial. Il ajoute qu'il y aura un PIIA. Le secteur est sujet à des modifications en raison du site du garage.*

Commentaire :

- Un citoyen trouve qu'un projet comme celui-là, c'est le comble du ridicule. Au niveau urbanistique, ça n'a pas de sens. Il comprend qu'au fil des années, un secteur peut changer en citant l'exemple du boulevard Saint-Luc qui est devenu commercial avec le temps.

Question :

- L'emplacement du bâtiment sur le terrain peut-il changer ?

Réponse :

- *Julie Lafrance répond que oui c'est une possibilité. Sophie Tétreault ajoute que les requérants ont choisi de se coller du côté de la zone commerciale pour moins incommoder les résidents.*

Commentaire :

- Un citoyen trouve que la ligne de toit est collée sur les propriétés voisines. Il n'est pas convaincu que la quiétude sera préservée. La rue est trop étroite. Il n'y a pas assez de cases de stationnement. Les résidents vont se retrouver avec des véhicules dans la rue.

Commentaire :

- Un citoyen croit qu'il faut penser à l'ensemble du quartier avec le site du garage municipal. Les camions de pompiers ne passent même pas dans la rue avec des véhicules stationnés de chaque côté.

Réponse :

- *Le requérant Yves Charbonneau indique que pour ses immeubles de 6 et 7 logements, le nombre de cases de stationnement est limité et que cela ne pose pas de problème.*

Commentaire :

- Un citoyen demeurant tout près, indique qu'il y a 29 véhicules pour 12 maisons.

Question :

- *Le requérant Pierre Alix demande aux résidents s'il y a des gens qui se stationnent sur la rue des Lilas pour prendre l'autobus.*

Réponse :

- Un citoyen indique qu'il y a des employés des commerces tout près qui s'y stationnent pour laisser les cases à leur clientèle.

Commentaire :

- *Yves Charbonneau ajoute que le problème c'est qu'il y a beaucoup de gens qui se stationnent sur la rue des Lilas et ce n'est pas ce projet qui va empirer la situation.*

Question :

- Une citoyenne demande pourquoi continuer les démarches si tout le monde est contre et pourquoi dépenser des fonds publics ?

Réponse :

- *Julie Lafrance indique que les requérants ont déboursé la somme de 2500\$ pour le traitement de leur demande. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit une autre séance de consultation et ultimement, les citoyens pourront s'exprimer lors d'une tenue de registre.*

Commentaire :

- Une citoyenne indique que le problème ce n'est pas le nombre de personnes, c'est le nombre de voitures.

Question :

- Il y a un gros irritant au niveau de la circulation. On devrait réorganiser la circulation. Est-ce que des vignettes pourraient être la solution ? Est-ce que l'on peut réaménager la rue ? À cause de l'avenir du site du garage. Il y a une problématique de circulation dans le secteur depuis très longtemps.

Réponse :

- *Julie Lafrance précise qu'une limitation de temps de stationnement comme dans le projet de l'ancien Déry peut être envisagée pour éviter les nuisances.*

Commentaire :

- Un citoyen indique que l'architecte a précisé au début de la séance que le terrain est irrégulier et que c'est la raison pour laquelle il est resté vacant.

En terminant, Julie Lafrance rappelle aux citoyens qu'ils ont un droit de parole et un droit de vote. Elle ajoute que si le conseil décidait d'aller de l'avant, les citoyens auront le dernier mot avec le processus d'approbation référendaire. Elle indique que nous entendons ce soir qu'il y a beaucoup de préoccupations : circulation, sécurité, stationnement... La Ville prend en note tous les commentaires.

Le conseiller Marco Savard indique qu'une pétition ne freine pas nécessairement un projet mais cela force généralement la Ville à faire une séance d'information et de participation publique comme ce soir. Il tient à préciser que tous les commentaires sont notés et des modifications au projet peuvent être suggérées. Il conclut en disant que les citoyens qui laisseront leurs courriels pourront recevoir une version couleur du document.

La date limite pour la transmission des commentaires écrits est le 11 mars 2019.

Par courrier :

Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique,
315, rue MacDonald, bureau 303, J3B 8J3

Par courriel :

Julie Nguyen, conseillère en urbanisme – module développement & design
urbain j.nguyen@sjsr.ca

Courriels reçus

Commentaire 1

Bonjour, je suis un résident de la rue Des Quatre-Saisons, j'ai assisté à la rencontre d'information jeudi le 28 février 2019 pour la construction d'un immeuble de 8 portes au 3, rue Des Lilas. Comme la plupart des gens ayant assisté à la rencontre, je suis en fort désaccord pour l'implantation de ce projet et de ceux qui pourraient suivre dans notre quartier.

Je tiens à savoir les démarches exactes à suivre pour faire arrêter l'idée de ce projet. Suite à une discussion avec Marco Savard à la rencontre, nous avons convenu que 20 signatures à une pétition pourraient renverser l'idée du projet. Est-ce vrai, définitif, sous quelle forme elle doit être présentée, déposée où, de quelle façon et avant quelle date ?

Voici les raisons personnelles pour le refus de ce projet :

Raisons d'un refus de construction d'un immeuble de 8 logements au 3, rue Des Lilas.

- 1- La rue est trop étroite pour un passage et stationnement de nombreux véhicules de plus.
- 2- La sécurité des passants à l'intersection des Lilas/boul. St-Luc et des Quatre-Saisons/boul. St-Luc est mise à risque, gros danger d'accident qui perturberait des vies et le trafic dans les environs.
- 3- Les accotements non déneigés et ni asphaltés qui limitent l'espace de stationnement et la fluidité de nos rues.
- 4- L'achalandage de la Vitrierie des 4 saisons, de l'orange Restaurant Chez Dan et du physiothérapeute Acti-Sport qui stationnent dans nos rues, déplore un manque de stationnements aux commerces avoisinants.
- 5- La mauvaise bienvenue des résidents d'un immeuble 2 étages dans un quartier de maisons bungalows d'un étage.
- 6- La venue possible de 16 occupants ou plus qui font une surpopulation dans les environs.

- 7- L'intimité des résidents autour qui sera brimée par le bruit et la vision des nouveaux résidents.
- 8- Le bruit et le va et vient de 16 véhicules ou plus près du 7, des Lilas, des 2 maisons en face et autres maisons pouvant être touchées.
- 9- La venue de nouvelles plaintes à la Ville pour le garage Automod, du stationnement dans les rues, le bruit, l'intimité, en autres.
- 10- Le départ d'un interminable combat contre les copropriétés dans le quartier.
- 11- Le terrain est une pomme pourrie, mal divisé au départ, assumez que nous n'avons pas à écopier pour cela, le terrain devrait être « redivisé » et vendu en 3 lots différents.
- 12- Où vont il mettre la neige sur le terrain visé, il y a beaucoup de stationnements, peu d'accès au terrain pour y mettre la neige et une allée énorme?
- 13- Le bruit et le mauvais accès aux tracteurs à neige, camions de recyclage et déchets.
- 14- La façade semble plus avancée que les résidences actuelles occasionnant un conflit visuel et environnemental.
- 15- La perte de valeur de nos maisons à la suite de l'aménagement de ce complexe 8 portes.
- 16- Déploire la mauvaise intégration des stationnements sur le terrain, les places sont lointaines pour les occupants, la fluidité du stationnement est très limitée et le bruit des véhicules encabanés dans la cour et à l'arrière des condos.
- 17- Possibilité que les immeubles soient en location et qu'il y aille beaucoup de va et vient, du mauvais voisinage et probablement à des prix déraisonnables qui amèneront du va et vient ainsi qu'un piètre achalandage, de pancartes de location.

- 18- À la Ville, nous sommes limités pour la construction et l'aménagement de nos maisons, le zonage est ainsi et nous voudrions faire changer cela...?
- 19- Nous n'avons pas le droit d'abattre des arbres en façade, pourtant il y en a que 3 qui seront implantés devant les 8 portes.
- 20- Il n'y a même pas de pluvial sur la rue, ça semble être des fossés remblayés, occasionnant des rues glacées l'hiver et dangereuses.
- 21- Pas de « débouchure » autre que boulevard St-Luc pour les 2 rues, soit un boulevard déjà bien achalandé et dur d'accès.
- 22- Lors de la rencontre nous avons eu certains montages photos, ils sont adaptés pour donner l'impression d'un immeuble bien implanté dans notre quartier, mais en vue réelle c'est disproportionné, mal adapté.
- 23- Le projet semble déjà avoir été freiné par les occupants et par la Ville, dans le plan actuel, qui a été taillé de toutes pièces pour le plus possible voir le jour, avoir été trop forcé à être intégré à notre quartier. Pour moi, c'est un non définitif.

Commentaire 2

Bonjour Madame Lafrance,

Je vous écris suite à la rencontre du 28 février pour vous faire part de mon désaccord avec le projet de construction de condos sur la rue des Lilas. Mon conjoint et moi espérons de tout coeur que ce projet sera refusé. Je fais déjà des pieds et des mains auprès de la Ville depuis deux ans pour faire ralentir la circulation, pour réduire la circulation inutile d'autos dans nos 3 rues. Avec le garage municipal, l'Actisport, la vitrerie Quatre saisons ainsi que le restaurant chez Dan nous sommes déjà entourés de voitures et de bruit. Les maisons de ces rues sont toutes des plain-pieds, il y a une certaine cohérence dans l'urbanisme. Les condos n'ont pas leur place ici. Il y en a déjà tellement plein partout. Notre rue se rajeunit de plus en plus. Plein de familles avec des jeunes enfants s'y sont établies. N'augmentez pas la circulation de voiture dans ces 3 petites rues. Les gens se stationnent déjà n'importe où pour se rendre aux 3-4 commerces qui nous entourent. Je sais que tout le voisinage est contre ce projet... Je suis certaine qu'il est possible de construire des condos ailleurs dans un endroit plus indiqué pour ce genre d'habitations. Merci de prendre notre demande en considération.

Commentaire 3

J'aimerais savoir si une étude d'impact sur la circulation, coin des Lilas et boulevard St-Luc, sera faite en lien avec ce projet ?

Il y a déjà beaucoup de circulation à cette intersection. Que ce soit à pied, à vélo ou en auto, l'accès à la boîte aux lettres est périlleux peu importe la saison, mais surtout l'hiver. Si ce projet va, malheureusement pour les résidents actuels, de l'avant, un réaménagement / repositionnement de cette boîte sera obligatoire avant que ne se produise un fâcheux accident.

Commentaire 4

Projet de huit-plex à 2 étages pour le 3, rue des lilas, St-Jean-sur-Richelieu.

Ce projet n'est pas conçu pour notre secteur (zone H-2057), vu le contexte des zones qui l'entourent, ce projet sera de loin le plus haut bâtiment du secteur (estimé à 13,6m) et se trouvera dans la zone où les maisons unifamiliales sont les plus petites (hauteur max de 6m). Il sera même plus haut que les commerces qui se trouvent sur le boul. St-Luc.

- ZONE H-2057 (ma zone) max 6m
- ZONE H-2058 max 10m qui se trouve à l'arrière du projet mais un peu en biais
- ZONE H-2052 max 9,5m qui se trouve directement à l'arrière du projet
- ZONE C-2113 et C-2114 qui sont des zones commerciales et qui n'ont qu'une hauteur max de 10m

De plus, la circulation sur les 2 rues qui toucheront directement le projet sont déjà encombrées de véhicules à cause des commerces qui se trouvent sur le boulevard St-Luc et du garage municipal qui se trouve au bout de notre rue. Les personnes qui travaillent dans les commerces du boul. St-Luc et leur clientèle se stationnent déjà dans les rues (des lilas et quatre-saisons), donc l'ajout d'un huit-plex ne fait aucun sens.

La circulation et la quantité de voitures que ce projet générera sont trop importantes pour les 2 rues. Tout en considérant 2 voitures par logement et les invités de ses occupants.

Le promoteur nous dit que le stationnement est convenable mais nous sommes à St-Jean-sur-Richelieu et la majorité des personnes ont des voitures, que ça soit parents ou enfants car le réseau de transport en commun n'est pas assez développé. Prenez moi en exemple, 2 parents qui ont chacune voiture et 2 enfants qui aussi possèdent leurs voitures, donc un total de 4. Il faut aussi prendre en considération que la seule sortie qui accède au 2 sens du boul. St-Luc se trouve sur la rue des lilas, juste à côté du projet présenté. Nous tolérons déjà assez la situation présente avec les commerces du boul. St-Luc et nous avons toléré longtemps le passage des gros camions du garage municipal. Mais ce projet n'est pas pour nous.

Merci beaucoup.

Commentaire 5

Bonjour,

Sujet: projet de développement résidentiel au 3, rue des Lilas

Mon commentaire :

Je trouve cela irresponsable de la part de la Ville de 'scrapper' une rue de résidences unifamiliales avec un bloc à condominiums (ou appartements).

Je crois que la Ville devrait avoir un plan d'urbanisme structuré et le respecter, et respecter l'urbanisme des quartiers déjà établis > résidences unifamiliales avec unifamiliales, condos avec condos, etc... Le zonage sert à faire respecter un urbanisme civilisé et c'est le rôle des élus à faire respecter ces règles.

Si vous mettez les blocs à condominiums n'importe où sans vision en ne respectant pas les citoyens, l'environnement des citoyens devient désagréable, le monde veut vendre leur maison, la valeur des maisons diminue, le monde est mécontent (tel que manifesté à la réunion) et l'appréciation ou la fierté de la ville diminue grandement.

Cela semble une tendance pour les contracteurs d'acheter une vieille maison avec un beau grand terrain située dans un quartier résidentiel et d'aller planter sur ce grand terrain un gros bloc à condos. Cela défait le quartier, crée un mécontentement du voisinage et dévalue la valeur des propriétés avoisinantes. Cela me semble un gros manque de respect pour les citoyens du voisinage d'aller 'scapper' leur environnement.

Si la Ville parle de développement économique avec ce projet, elle le ferait au détriment de la situation économique des résidents environnants. Et la Ville devrait travailler pour ses résidents.

Vous n'avez qu'à voir la réaction (pour ne pas dire la frustration) des citoyens de cette rue à la réunion pour remarquer que c'est évident que ce projet n'a pas sa place.

Excusez ma franchise mais je trouve cela inacceptable de mettre un bloc à condos dans une rue de maisons unifamiliales.

Merci et bonne journée.

Commentaire 6

Projet de condo situé au 3, rue des lilas à St-Jean-sur-Richelieu.

Le projet ne convient pas aux zones qui l'entourent. Dans toutes les zones décrites dans vos documents attachés, la hauteur maximale des bâtiments est de 10 m et ce nouveau projet est estimé à 13.6 m, il sera de loin le plus haut bâtiment du secteur et se trouvera dans la zone H-2057, là où le zonage a une hauteur maximale de 6 m et a toujours été réservée à des maisons unifamiliales. Tout ce qui se trouve autour du projet est moins haut que le projet suggéré.

Quand j'ai demandé mon permis pour un garage, la réglementation était limitée à la hauteur de mon pignon de maison, mais pour un projet de 8 condos, on est prêt à changer le zonage pour autoriser un bâtiment de 13,6 m. Comme on dit si bien, 2 poids 2 mesures.

ZONE H-2057 (ma zone) max 6 m, ZONE H-2058 max 10 m, ZONE H-2052 max 9,5 m, ZONE C-2113 et C-2114 max de 10 m.

Le promoteur prévoit 16 places de stationnement, mais en considérant une famille de 4 avec 2 adultes et 2 enfants ou ados, on peut se retrouver avec 4 voitures assez rapidement. Donc 2 dans le stationnement et 2 dans la rue. Et ceci sans considérer les visiteurs des occupants.

Les personnes qui travaillent dans les commerces du boul. St-Luc et leur clientèle se stationnent déjà dans les rues des Lilas et Quatre-saisons, parfois même des 2 côtés de la rue ce qui laisse à peine assez de place pour circuler.

Un camion régulier a de la misère à passer alors on imagine un camion de pompier qui devrait se rendre rapidement à nos maisons en situation d'incendie. La circulation et la quantité de voitures que ce projet génèrera est trop importante pour les 2 rues.

Il n'y a qu'une seule sortie qui accède au 2 sens du boul. St-Luc et elle se trouve sur ma rue, juste à côté du projet présenté. Les commerces et le garage municipal génèrent déjà assez de va et vient. Pas besoin de plus de circulation sur notre petite rue.

Merci beaucoup

Commentaire 7

Nous avons assisté le 28 février dernier à la présentation du projet de huit logements qui serait situé sur la rue des Lilas. Le projet nécessite un changement de zonage.

Il est impossible pour nous d'envisager une cohabitation harmonieuse avec un huit logements localisés directement en arrière de notre terrain. La totalité du voisinage est de type de logis unifamilial et le projet tel que présenté est extrêmement mal ficelé. Les promoteurs ne feront pas face à aucune opposition s'ils construisent un ou deux bâtiments si ceux-ci sont de type unifamilial. Les promoteurs n'ont eu aucun respect envers les citoyens. Il n'y a pas eu aucune étude de densité de trafic et/ou de problème de stationnement. Il y a une négligence certaine sur l'impact que ça pu avoir sur le voisinage.

Les promoteurs pensent vendre les logis en condos à des personnes de 50 ans et plus. Ils se basent sur un feeling pour tenter de faire accepter le projet. Dans les faits, ils n'ont aucune idée à savoir qui va habiter les logements ni non plus s'ils pourront vendre les unités en condos. Ils seront assurément transformés en appartements ce qui ajoutera au désagrément et un va et vient.

C'est inconcevable pour nous que la municipalité accepte de modifier le zonage devant un tel cirque et l'improvisation totale des promoteurs. Ce ne sont même pas eux qui ont exposé le projet. Ils ont fait appel à un « designer » avec de belles images pour tenter de voiler les désagréments que le projet amènera. Ça en rajoute au fait qu'ils méprisent le citoyen en tentant de les tromper ainsi. Ça en rajoute à la preuve de non-respect des citoyens. Imaginez ! Le projet n'est pas débuté et les promoteurs démontrent un tel non-respect. Ça ressemblera à quoi si le projet est accepté. Pire, croyez-nous.

Nous avons appris à vivre avec l'immense bâtiment qui a été érigé derrière notre maison avec des commerces qui ont peu de respect pour des règlements municipaux concernant le bruit.

Nous avons dû informer nous même le nouveau propriétaire du bruit et nous devons faire des rappels, du moins celui-ci collabore un peu mais cela demande de la gestion de notre part. Il y a aussi des camions de livraison qui ont très peu le souci du bruit que cela provoque quand il alarme Automod qu'ils sont arrivés. Ce qui n'est pas supposé être selon le règlement de la ville. Vous avez beaucoup de difficulté à faire respecter vos règlements, il faut toujours qu'on revienne à la charge ou qu'on règle les choses nous-mêmes alors comment peut-on faire confiance en un tel projet.

Ce huit logements va générer de la circulation de voitures derrière des maisons unifamiliales où des familles y vivent et veulent simplement profiter du choix de vie qu'ils ont fait pour leur famille à St-Jean. Si ce terrain a été zoné unifamilial ce n'est pas pour rien, c'est pour y faire respecter une certaine uniformité et qualité de vie commune. Nous avons confiance en achetant notre maison.

Cette surpopulation derrière notre maison va générer des conteneurs à déchets donc du bruit supplémentaire et très probablement des odeurs. Il y a aussi le problème de neige, nous avons déjà réglé le problème pour Automod qui lançait sa neige pratiquement sur notre terrain. Ce huit logements va en générer encore plus, nous avons des cèdres qui ont été pratiquement détruits par leur neige. Nous allons sûrement revivre ce stress car il n'y aura pas d'autres emplacements que derrière notre maison. Et on aura encore du bruit supplémentaire des déneigeuses, déjà qu'on vit ceux du commerce.

Vous ne pouvez rien garantir de comment tout ceci va être géré et le promoteur non plus. Vous sur peuplez un quartier ou les installations ne répondent pas aux citoyens déjà présents comme les rues qui ne sont pas appropriées pour circuler et se stationner et comme un parc qui aurait pu être fait plus grand pour un quartier qui a pris beaucoup d'expansion. Je crois qu'il est temps d'arrêter de faire des changements désuets et d'améliorer la qualité de vie de vos citoyens.

Lors de la séance d'information, la totalité des gens présents était contre le projet voire même que la totalité des gens présents était insultés par l'approche et le non-respect des citoyens. Il est malheureux que malgré la séance d'information que nous devons à nouveau faire part de notre mécontentement et le fait que nous nous opposons fermement au projet.

En espérant être entendu et que la protection du citoyen prévaudra.

Cordialement

Commentaire 8

Bonjour,

Nous sommes les voisins immédiats et malgré les efforts présentés par les promoteurs ce qui nous dérange est la grosseur des garages/cabanon qui vont occuper deux côtés de notre cours.

Est-ce obligatoire d'en avoir qui accueillent des véhicules ?

Cabanons réguliers ce n'est pas suffisant ?

Pourraient-ils pas être de la même hauteur ou presque que le nôtre ?

Merci

Bonne journée



Sylvain Latour
Coordonnateur consultation publique et amélioration continue
Direction générale
450 357-2383, poste 2360
s.latour@sjr.ca